**COMMUNE DE WEMMEL**

**Conseil communal Jeudi 6 septembre 2018**

**Décisions**

Application de l’article 252 du décret communal

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Présents :** | |  |  | | --- | --- | | |  | | --- | | **Raf De Visscher**, président ; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre ; **Christine Lemmens**, **Marcel Van Langenhove**, **Bernard Carpriau**, **Monique Van der Straeten**, **Vincent Jonckheere**, échevins ; **Christian Andries**, **Didier Noltincx**, **Roger Mertens**, **Jacqueline Moreau**, **Roberto Galluccio**, **Jeannine Sarels**, **Alain Stubbe**, **Thierry Mombeek**, **Koen Weemaes**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Veerle Haemers**, **Eugène Verbist**, conseillers ; **Rudi Seghers**, directeur général faisant fonction ; | | |
| **Excusés :** | |  | | --- | | **Wies Herpol**, **Michèle Laemont**, **Marc De Groote**, **Alba Morganti**, conseillers ; | |
| **Absent :** | |  | | --- | | **Bernard Hoebanckx**, conseiller ; | |

*Le conseiller* ***Didier Noltincx*** *quitte la séance à partir du point 12.*

*Le conseiller* ***Roger Mertens*** *quitte la séance à partir du point 12.*

*Le conseiller* ***Roberto Galluccio*** *quitte la séance à partir du point 12.*

*Le conseiller* ***Eugène Verbist*** *quitte la séance à partir du point 12.*

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

**SÉANCE PUBLIQUE**

1. Procès-verbal du Conseil communal du 28/06/2018. Ce point est approuvé par 13 voix pour, 5 contre (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio et Eugène Verbist) et 2 abstentions (Jeannine Sarels et Alain Stubbe).Monsieur Roberto Galluccio demande à ce que la remarque formulée verbalement au sujet du point 5 du Conseil communal du 28/06/2018 (Compte annuel 2017 – Fabriques d’Eglise), à savoir le remboursement à la commune par la Fabrique d’Eglise, soit reprise dans les décisions du procès-verbal du 28/06/2018. Cette remarque n’est pas reprise dans le procès-verbal du Conseil communal du 28/06/2018.

2. Moment d'information sur l'avant-projet « LICHT ». Il en est pris connaissance.Monsieur Jeroen Ghijselinck, fonctionnaire en charge du logement, commente ce point.

3. Adaptation du plan pluriannuel 2014-2020. Ce point est approuvé par 13 voix pour et 7 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe et Eugène Verbist).

4. Modification budgétaire n° 2-2018. Un amendement est introduit séance tenante, à savoir : parmi les dépenses d’investissement, le montant pour le réaménagement du parc et des sentiers du parc est porté de 50.000 à 110.000 EUR. Cet amendement est approuvé à l’unanimité des voix. Ce point est approuvé par 13 voix pour et 7 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe et Eugène Verbist).

5. Achat de terrains à la Fabrique d’Eglise – bâtiment CPAS/BIB. Ce point est approuvé par 13 voix pour et 7 contre (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe et Eugène Verbist).

6. Extension et aménagement du campus Bien-être – Approbation du cahier des charges (cahier des charges et plans) – coûts – modalités d'adjudication. Ce point est approuvé par 14 voix pour et 6 contre (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe et Eugène Verbist).Monsieur Armand Hermans, président du CPAS, Madame Lieve Verschueren, collaboratrice d’encadrement du CPAS, et Madame Patricia Hautain, bibliothécaire, commentent ce point.

7. Entretien du patrimoine routier pour l'année 2019. Approbation du cahier des charges et modalités d'adjudication. Ce point est approuvé à l’unanimité des voix.

8. Modification du règlement de roulage : stationnement réservé aux voitures électriques. Ce point est approuvé à l’unanimité des voix.

9. Modification du règlement de roulage : modification de la gestion du trafic rue A. Verhasselt. Ce point est approuvé à l’unanimité des voix.

10. Règlement de police relatif aux magasins de nuit et aux bureaux privés pour les télécommunications. Ce point est approuvé à l’unanimité des voix.

11. Création de la Maison de l'Enfant. Ce point est approuvé par 13 voix pour, 6 contre (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe et Eugène Verbist) et 1 abstention (Jeannine Sarels).

**Séance à huis clos**

12. Remplacement en cas d'absence du directeur général faisant fonction. Ce point est approuvé par 16 voix pour.

13. Remplacement en cas d'absence du directeur financier. Ce point est approuvé par 16 voix pour.

**Questions orales des conseillers communaux**

**Eugène Verbist**

\* Constate qu’Eandis ne tient toujours pas compte du code linguistique car il continue à recevoir sa correspondance en néerlandais. Le bourgmestre répond qu’il va une nouvelle fois contacter Eandis.

\* Fait remarquer qu’au bout du Val Brabançon en direction de la chaussée de Bruxelles, la visibilité des automobilistes est fortement obstruée par la haute végétation. Le bourgmestre répond qu’il va en faire part au service compétent.

**Roger Mertens**

Demande comment les convocations des élections vont être envoyées.

Le bourgmestre répond qu’il va avoir un de ces jours un entretien avec le gouverneur en vue de mettre au point une déclaration conjointe des six communes à facilités.

La commune de Wemmel suit les arrêts du Conseil d’Etat en ce qui concerne l’enregistrement du choix linguistique et s’en tient aux instructions du gouverneur adjoint, de sorte que tout se déroulera correctement.

Ce point est porté à l’ordre du jour du Collège du 12/09.

**Koen Weemaes**

Signale qu’Anvers a lancé le projet « Preventing policing », qui consiste à prédire le comportement criminel sur la base d’un monitoring et d’une analyse de données à grande échelle.

Le bourgmestre répond que la zone AMOW fonctionne selon une approche de « community policing », axée sur la communauté et impliquant spécifiquement cette dernière. La police ne se positionne pas face à la communauté, mais en fait partie intégrante et est à ce titre un acteur du cadre socioéducatif.

Cette liste contenant une description succincte des décisions est consultable auprès du secrétariat communal, à la maison communale, Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d’ouverture et ce jusqu’au 05/10/2018.

|  |  |
| --- | --- |
| Wemmel, le 17/9/2018 | |
| Par ordonnance : |  |
| Le directeur général faisant fonction | Le président |
| RUDI SEGHERS | RAF DE VISSCHER |
|  |  |